

15 septembre 2023 - numéro 25

SOMMAIRE

NUMÉRIQUE

- Ouverture d'un point d'accueil numérique (PAN) généraliste en préfecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Gestion de la bande côtière, 48 communes normandes engagées pour l'adaptation.
- Coup d'accélérateur sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

- PREPA'RISK : 2ème édition - Communes, Intercommunalités : préparons-nous à la gestion de crise.
- Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) du Calvados : la sécurité du quotidien

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME

- Mise en place d'un nouvel outil d'instruction des dossiers d'autorisation au titre du droit des sols (ADS).

NUMÉRIQUE



Ouverture d'un point d'accueil numérique (PAN) généraliste en préfecture.

A partir du 18 septembre, un point d'accueil numérique généraliste ouvrira à la préfecture du Calvados. Equipé de matériel informatique, il accueillera sur rendez-vous les usagers en difficulté avec les démarches administratives en ligne relevant de la préfecture (hors démarches liées à l'immigration).

Des médiateurs numériques, jeunes volontaires en service civique, seront à disposition des usagers pour réaliser avec eux ces démarches.

Ils les accompagneront sur les démarches de carte d'identité, passeport, permis de conduire et immatriculation, mais aussi sur celles liées à la détention d'armes qui sont également dématérialisées.

L'accompagnement sur ce dernier sujet est une spécificité du point d'accueil numérique, les France Services n'étant pas habilités et formés à la matière « armes ».

Les détenteurs d'armes du Calvados pourront donc désormais, en préfecture, accéder à un ordinateur et être accompagnés dans l'utilisation du système d'information des armes (SIA).

Point d'accueil numérique
rue Daniel Huet
14000 CAEN

Accès uniquement sur rendez-vous, le matin du lundi au vendredi.

Prise de RDV par téléphone au 02 31 30 64 81, de 9h30 à 12h, du lundi au vendredi.

Plus d'informations sur le [site de la préfecture du Calvados](#).



Gestion de la bande côtière, 48 communes normandes engagées pour l'adaptation.

La loi « Climat-résilience » a créé une liste des communes les plus exposées aux aléas littoraux.

Ces communes peuvent bénéficier de dispositifs particuliers mais aussi d'aides et d'accompagnements renforcés pour leur adaptation littorale, devenant chaque année plus nécessaire.

Pour demander son inscription, une commune doit délibérer en ce sens et joindre à sa candidature une délibération favorable de son intercommunalité compétente en urbanisme.

La liste, périodiquement mise à jour par le gouvernement, a été actualisée par décret du 1er août 2023. Parfois appelé « décret - érosion », il s'agit bien, avant tout, d'une aide à la gestion intégrée et, autant que possible, adaptative du littoral.

Dans le Calvados, 4 communes sont engagées : Asnelles, Bernières-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer et Saint-Côme-de-Fresné.

Les sous-préfets, les DDTM et, plus largement, toute l'agence nationale de la cohésion des territoires sont disponibles pour accompagner les élus et techniciens.

Les territoires inscrits sur [la liste](#) sont invités à les contacter. Ils pourront financer certaines opérations ou orienter, selon les situations, vers les aides du préfet de la région Normandie, celles du gouvernement, comme l'appel à manifestation d'intérêt en cours pour les campings, ou des dispositifs d'autres partenaires.



Coup d'accélérateur sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Depuis un peu plus d'un an, il était possible de réutiliser à titre expérimental les eaux usées traitées en sortie des stations d'épuration.

Jusqu'à présent, la mise en place de la REUT se faisait au terme d'une procédure d'autorisation préfectorale dans le cadre de plusieurs limites d'utilisation.

Le décret 2023-835 du 29 août 2023 simplifie désormais l'instruction des dossiers et accélère le développement de la REUT, en supprimant notamment le caractère temporaire des projets et en augmentant le volume des eaux réutilisables, toujours dans le cadre d'usages non-domestiques (nettoyage de la voirie, arrosage des espaces verts, curage des réseaux d'assainissement...).

La priorité est au développement de la REUT, notamment sur le littoral où la ressource est le plus souvent rejetée à la mer.

Dans cet objectif, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé début 2024 par le CEREMA pour accompagner les collectivités littorales dans la conduite de leurs projets de déploiement de la REUT.

A consulter :

- [Le décret du 29 août 2023 sur légifrance](#)

- [L'article du CEREMA sur la REUT et le littoral](#)

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



PREPA'RISK : 2ème édition - Communes, Intercommunalités : préparons-nous à la gestion de crise.

L'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT) a souhaité reconduire l'opération «Prépa'Risk» cet automne, avec l'appui du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Cette seconde édition se déroulera entre octobre et novembre, selon les mêmes modalités que la précédente édition Prépa'Risk (exercices « sur table » thématiques).

Ces exercices, d'une demi-journée et ouverts gratuitement à toutes les collectivités, sont destinés à préparer les élus et leurs équipes à la gestion de crise.

Pour toute précision complémentaire concernant les dates, les thématiques, le déroulement des exercices et l'inscription : www.preparisk.fr



Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) du Calvados : la sécurité du quotidien

Priorité de la DDSP du Calvados, la sécurité du quotidien (SQ) vise à assurer une co-production de sécurité entre les forces de l'ordre et les acteurs locaux.

Sur les circonscriptions de sécurité publiques (CSP) de Caen, de la côte fleurie et de Lisieux, les patrouilles police secours occupent la voie publique. Leur polyvalence et la bonne connaissance de leur secteur leur permettent d'être efficaces et rapides sur les interventions.

La BAC, le groupe de sécurité de proximité et la brigade spécialisée de terrain sont dédiés à la délinquance de voie publique notamment dans les zones de sécurité prioritaires de Caen et d'Hérouville Saint Clair, en lien avec le délégué à la cohésion police-population.

Parallèlement, des groupes de partenariat opérationnel (GPO) sont créés pour traiter des problématiques locales précises. Ces groupes associent la municipalité, la police municipale, les bailleurs et les autres partenaires.

En 2023, pour la DDSP du Calvados, 7 secteurs SQ ont été définis, 70 GPO ont été créés, ayant déjà permis la résolution de 27 problématiques.

En outre, l'accent est mis sur l'accueil du public et la prise en charge des victimes, notamment de violences intrafamiliales.

500 policiers ont été formés à la prise en charge des violences conjugales.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME



Mise en place d'un nouvel outil d'instruction des dossiers d'autorisation au titre du droit des sols (ADS).

Le ministère de la Culture a doté les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) d'un nouveau logiciel d'instruction des dossiers d'autorisation au titre du droit des sols.

Ce logiciel a pour nom PATRONUM.

Il permet de traiter les demandes adressées à l'UDAP sous format dématérialisé via la plate-forme PLATAU.

Il offre également la possibilité d'enregistrer et d'instruire les dossiers qui nous sont transmis sous format papier.

Pour ces raisons GESTAURAN, qui est le logiciel qu'utilisent actuellement les UDAP, est appelé à disparaître progressivement pour être remplacé par PATRONUM.

L'UDAP du Calvados fait partie de la première vague des services concernés par ce passage d'un logiciel à l'autre.

Concrètement, les enregistrements des dossiers sur GESTAURAN seront arrêtés à partir du 1er octobre 2023. Les dossiers enregistrés avant cette date pourront encore être instruits jusqu'au 31 décembre 2023.

À partir du 1er octobre 2023, tous les dossiers ADS adressés à l'UDAP seront enregistrés sur PATRONUM (les dossiers sous format dématérialisé transmis via PLATAU comme les dossiers transmis sous format papier ou e-mail).

Les réponses seront transmises aux mairies et aux services instructeurs sous la forme d'un lien permettant de télécharger les avis envoyés depuis l'adresse e-mail suivante : noreply@gestiondesdemandes.culture.fr

Le service demeure à l'écoute des collectivités et de leurs services instructeurs pour répondre à leurs questions.